



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 77 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer :

les océans et le droit de la mer

Lette datée du 22 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Indonésie, de la Malaisie et de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer que les Gouvernements indonésien, malaisien et singapourien, en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale, ont organisé à Singapour, du 4 au 6 septembre 2007, une réunion pour l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour. Cette réunion faisait suite à des réunions similaires qui se sont tenues à Jakarta les 7 et 8 septembre 2005 et à Kuala Lumpur du 18 au 20 septembre 2006 et ont permis aux États riverains et aux autres parties intéressées de réfléchir aux questions de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États riverains.

Lors de la Réunion de Singapour, a été officiellement mis en place le Mécanisme de coopération pour l'amélioration de la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et Singapour et adoptée la Déclaration de Singapour (voir annexe), qui met l'accent sur la nécessité de continuer à appuyer les travaux du Groupe tripartite d'experts techniques sur la sécurité de la navigation, qui visent à améliorer la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin dans les détroits, ainsi que le Mécanisme de coopération établi par les États côtiers pour promouvoir la concertation et une coopération étroite entre eux, les États utilisateurs, le secteur de la marine marchande et les autres parties prenantes, en ce qui concerne la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement.



Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 77 a) de l'ordre du jour : Les océans et le droit de la mer. Nous espérons qu'il contribuera de manière positive au débat sur ce point.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République d'Indonésie
auprès de l'Organisation
des Nations Unies à New York
(*Signé*) R. M. Marty M. **Natalegawa**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Malaisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies à New York
(*Signé*) Hamidon **Ali**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Singapour
auprès de l'Organisation
des Nations Unies à New York
(*Signé*) Vanu Gopala **Menon**

Déclaration de Singapour sur l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour

Singapour, le 6 septembre 2007

En application des décisions de la Réunion sur l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement, dans les détroits de Malacca et de Singapour, tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 18 au 20 septembre 2006 (ci-après dénommée « Réunion de Kuala Lumpur ») et de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil de l'OMI concernant la protection des voies de navigation vitales, le Gouvernement de la République de Singapour et l'Organisation maritime internationale (ci-après dénommée « OMI ») ont organisé à Singapour du 4 au 6 septembre 2007 une réunion sur l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour (ci-après dénommée la « Réunion de Singapour »). Celle-ci a été organisée en coopération avec les Gouvernements indonésien et malaisien.

L'objectif de la Réunion de Singapour était de servir de cadre pour développer les résultats de la Réunion sur l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour, tenue les 7 et 8 septembre 2005 à Jakarta (Indonésie) (ci-après dénommée la « Réunion de Jakarta ») et la Réunion de Kuala Lumpur. Au cours de la Réunion de Singapour, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour (ci-après dénommées collectivement les « États riverains ») ont notamment présenté les mesures qu'ils avaient prises pour améliorer la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement dans les détroits de Malacca et de Singapour (ci-après dénommés les « détroits ») depuis la Réunion de Kuala Lumpur, fourni des renseignements sur le Mécanisme de coopération qu'ils ont établi sur la base du projet présenté à la Réunion de Kuala Lumpur et les progrès réalisés pour trouver des sources de financement pour les six projets, présentés à la Réunion de Kuala Lumpur, qui visent à améliorer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits. Les États riverains, les États utilisateurs et les autres utilisateurs des détroits ont procédé à des échanges de vues sur les questions connexes et les participants ont été informés des derniers faits nouveaux intervenus depuis le lancement du projet pilote d'Inforoute maritime dans les détroits.

Ont assisté à la Réunion de Singapour l'Indonésie, la Malaisie et Singapour ainsi que des délégations des États suivants :

Angola	Inde
Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Arabie saoudite	Kenya
Australie	Libéria
Bahamas	Myanmar
Bangladesh	Norvège

Belgique	Nouvelle-Zélande
Brunéi Darussalam	Panama
Cambodge	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Canada	Philippines
Chine	République de Corée
Chypre	République démocratique populaire lao
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Émirats arabes unis	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis	Suède
Fédération de Russie	Thaïlande
Finlande	Turquie
Grèce	Ukraine

un représentant de l'institution spécialisée des Nations Unies suivante :

Groupe de la Banque mondiale

des observateurs de l'organisation intergouvernementale suivante :

Organisation hydrographique internationale

et des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes :

Chambre internationale de la marine marchande (CIMM)

Fédération internationale des ouvriers du transport (FITT)

Association internationale de signalisation maritime (AISM)

Conseil maritime et baltique international (BIMCO)

Forum maritime international des compagnies pétrolières

Fédération internationale des associations de capitaines de navire

Association internationale des propriétaires indépendants de navires-citernes

Groupement international des associations de protection et d'indemnisation

The International Tanker Owners Pollution Federation, Ltd (ITOPF)

Society of International Gas Tanker and Terminal Operators Limited (SIGTTO)

International Parcel Tankers Association (IPTA)

Conseil du Détroit de Malacca

La Nippon Foundation

Asian Shipowners' Forum

La Réunion de Singapour,

Entérinant la Déclaration commune de Batam, adoptée le 2 août 2005 par la quatrième Réunion ministérielle tripartite des États riverains des détroits de Malacca et de Singapour,

Rappelant les résultats obtenus lors des Réunions de Jakarta et de Kuala Lumpur et entérinant également la Déclaration de Jakarta¹, adoptée le 8 septembre 2005 par la Réunion de Jakarta, et la Déclaration de Kuala Lumpur², adoptée le 20 septembre 2006 par la Réunion de Kuala Lumpur,

Rappelant également que les détroits sont situés dans la mer territoriale de l'Indonésie, de la Malaisie et de Singapour et font partie du plateau continental et de la zone économique exclusive de la Malaisie et de l'Indonésie et qu'ils sont utilisés pour la navigation internationale telle que définie dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ci-après dénommée la « Convention »),

Consciente de l'importance stratégique que les détroits continuent d'avoir pour les échanges maritimes régionaux et mondiaux et de la nécessité de veiller à ce qu'ils restent sûrs et ouverts au trafic maritime à tout moment,

Consciente également de l'importance d'améliorer la sûreté et la sécurité et de protéger le milieu marin dans les détroits ainsi que de la possibilité que les actes illicites qui y sont commis puissent avoir des conséquences négatives pour le trafic maritime dans les détroits,

Consciente en outre du rôle tout aussi important que jouent les détroits du fait de leur contribution au développement et à l'enrichissement des économies et des populations d'autres États,

Affirme la souveraineté, les droits souverains, la juridiction et l'intégrité territoriale des États riverains, conformément au droit international, en particulier à la Convention, et que la sûreté de la navigation, la protection de l'environnement et la sécurité maritime dans la région incombent au premier chef aux États riverains,

Se félicitant des efforts soutenus réalisés par le Groupe tripartite d'experts techniques sur la sûreté de la navigation et des résultats qu'il a obtenus pour ce qui est de renforcer la sûreté de la navigation et de protéger le milieu marin dans les détroits,

Constatant que le Groupe tripartite d'experts techniques sur la sûreté de la navigation constitue un mécanisme efficace pour faire progresser les efforts de coopération futurs entre les parties intéressées, conformément à l'article 43 de la Convention,

Constatant également le rôle que l'OMI, les États utilisateurs des détroits, le secteur de la marine marchande et les autres parties jouent en collaborant avec les États riverains afin de promouvoir et de renforcer la sûreté de la navigation et la

¹ On trouvera la Déclaration de Jakarta dans le document IMO/JKT 1/2 et également dans le document C/ES.23/8 (Secrétaire général), annexe 2 et dans le document IMO/SGP 1/INF.3, annexe 5.

² On trouvera la Déclaration de Kuala Lumpur dans le document IMO/KUL 1/4 et également dans le document C 97/12 (Secrétaire général), annexe 2 et dans le document IMO/SGP 1/INF.3, annexe 6.

protection de l'environnement et en garantissant le flot ininterrompu du trafic dans les détroits,

Se félicitant de l'état d'avancement de l'exécution du projet pilote d'Inforoute maritime dans les détroits de Malacca et de Singapour,

Saluant les efforts sérieux et efficaces déployés par les États riverains depuis la Réunion de Kuala Lumpur pour renforcer la sûreté de la navigation, la protection de l'environnement et la sécurité dans les détroits, et notamment pour réduire sensiblement le nombre d'accidents maritimes, de déversements d'hydrocarbures par des navires, de vols à main armée et autres infractions commis contre les navires,

Saluant en outre les efforts communs déployés par les forces armées des États riverains afin de contribuer à la sécurité dans les détroits, en organisant des patrouilles coordonnées dans les détroits de Malacca et des patrouilles maritimes de surveillance aérienne, efforts officialisés par la signature, le 21 avril 2006, d'instructions permanentes pour les patrouilles dans le détroit de Malacca,

Accueillant avec satisfaction l'établissement par les États riverains du Mécanisme de coopération entre les États riverains et les États utilisateurs des détroits pour la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits³, qui comporte trois éléments, à savoir le Forum de coopération, le Comité de coordination des projets et le Fonds pour les aides à la navigation (ci-après dénommé le « Mécanisme de coopération ») dont l'objectif est de favoriser des échanges de vues réguliers, des échanges de renseignements et la coopération entre les États riverains, les États utilisateurs, le secteur de la marine marchande, et les autres parties intéressées dans le but d'améliorer la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits,

Consciente que, nonobstant le rôle du Groupe tripartite d'experts techniques sur la sûreté de la navigation, l'établissement du Mécanisme de coopération constitue une percée et une étape historiques dans la coopération entre les États riverains d'un détroit utilisé pour la navigation internationale et les États utilisateurs ainsi que les autres parties intéressées et concrétise, pour la première fois, l'esprit et l'objet de l'article 43 de la Convention,

Consciente également de l'importance et du potentiel du Mécanisme de coopération pour ce qui est de promouvoir la concertation et la coopération sur les questions relatives à l'amélioration de la sûreté de la navigation et de la protection de l'environnement dans les détroits,

Prenant note avec satisfaction du fait que le Centre d'échange de renseignements de l'Accord de coopération régionale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée commis contre les navires en Asie est désormais opérationnel et se félicitant du fait que l'Indonésie et la Malaisie se sont dites prêtes à coopérer avec le Centre,

Se félicitant aussi de la manière dont les États et autres parties prenantes ne cessent de contribuer à améliorer la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits,

³ Voir document IMO/SGP 1/2. 1/1 (Indonésie, Malaisie et Singapour).

Rappelant qu'à la Réunion de Kuala Lumpur, les États riverains ont identifié six projets visant à améliorer la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement dans les détroits (ci-après dénommés « les six projets ») et que la Réunion de Kuala Lumpur est convenue que la mise en œuvre des six projets devait être appuyée,

Saluant les États qui ont lancé un processus ou pris des dispositions pour soutenir ou entreprendre la mise en œuvre de certains des six projets ou de leurs éléments,

Souhaitant que les détroits restent sûrs et ouverts au trafic maritime international à tout moment, conformément au droit international, en particulier à la Convention, et, s'il y a lieu, au droit interne, et désireuse de mettre à profit et d'améliorer les arrangements et les mesures de coopération existant à cet effet,

Souhaitant également continuer d'améliorer la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement dans les détroits,

Est convenue :

a) Qu'il faut continuer d'appuyer et de promouvoir les travaux du Groupe tripartite d'experts techniques sur la sûreté de la navigation, qui visent à améliorer la sûreté de la navigation et à protéger le milieu marin dans les détroits;

b) Qu'il faut appuyer et promouvoir le Mécanisme de coopération, comprenant le Forum de coopération, le Comité de coordination des projets et le Fonds pour les aides à la navigation;

c) Que les États utilisateurs, le secteur de la marine marchande et les autres parties prenantes doivent s'efforcer de participer et de contribuer, sur une base volontaire, aux travaux du Mécanisme de coopération;

d) Qu'il faut appuyer les projets⁴ présentés à la Réunion de Kuala Lumpur ou les éléments de ces projets qui n'ont pas encore trouvé de financement; et

e) Que les États riverains doivent poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la sécurité maritime dans les détroits et que ces efforts doivent être soutenus et encouragés;

Invite l'OMI à participer au Mécanisme de coopération, à continuer de collaborer avec les États riverains et à fournir toute l'aide possible pour mobiliser des bailleurs de fonds en faveur des projets présentés au cours de la Réunion de Kuala Lumpur et des donateurs qui contribuent à l'établissement, à la maintenance, à la réparation et au remplacement des aides à la navigation dans les détroits;

Remercie vivement le Gouvernement de la République de Singapour pour l'excellente organisation de la Réunion, pour les installations et pour la générosité de l'hospitalité dont il a fait preuve, et les Gouvernements de la République d'Indonésie, de la Malaisie et de la République de Singapour et l'Organisation maritime internationale de n'avoir ménagé aucun effort lors des préparatifs de la Réunion dont ils se sont employés sans relâche à assurer le succès.

⁴ Voir document IMO/KUL 1/3. Les États riverains ont mis à jour les projets présentés au cours de la Réunion de Kuala Lumpur; les versions mises à jour des projets figurent dans le document IMO/SGP 1/3 (Indonésie, Malaisie et Singapour).